

---

autorité spirituelle, autant il l'est de le dépouiller de son autorité politique.

Et voulez-vous savoir qui a fait ressortir en principe et établi en acte cette inséparabilité absolue des deux souverainetés dans le Pape ? C'est précisément ceux-là qui, matériellement, ont aboli par la force et sur la carte la souveraineté civile, politique et temporelle du Pape.

Essayez donc, ô vous qui avez prétendu abolir ce qui est « inabolissable », essayez donc de priver le soleil de sa lumière et de sa chaleur ! Or, l'impossibilité, pour l'homme, n'existe-t-elle que dans l'ordre physique et matériel ? Combien n'en existe-t-il pas plus dans l'ordre moral et spirituel !

Or, sachez le bien, la prétention d'enlever au Pape la souveraineté civile et politique est la plus impossible — si l'on peut s'exprimer ainsi — de toutes les impossibilités.

Le Pape est comme Dieu l'a fait ; il doit rester tel que Dieu a voulu qu'il soit. Si vous ne croyez pas ce que la foi enseigne sur ce point, croyez-en du moins l'histoire, — l'histoire de dix-neuf siècles. Si la souveraineté du Pape n'est pas un dogme religieux, elle est un axiome historique. Cela doit suffire amplement pour les gens sensés.

Les faits le démontrent déjà : la souveraineté du Pape se consolide d'autant plus que l'on en a la prétention de l'abolir. Mais j'ajoute encore ceci : c'est que loin d'être aboli, la souveraineté politique du Pape est la seule qui subsiste encore intégralement dans le monde.

---